

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 18 janvier 2024

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT du CANTAL</p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris par à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">22</td></tr></tbody></table> <p>Date de la convocation : 22 décembre 2023</p> <p>Date d'affichage : 22 décembre 2023</p> <p>Vote : Pour : 22</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris par à la délibération	23	23	22	<p>L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de janvier</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Gilbert CROS, Robert PISSAVY, Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Annie COUDERC, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Alain BARRES</p> <p>Présents par procuration : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER.</p> <p>Absent : Flore COUTURE.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris par à la délibération					
23	23	22					

OBJET : Attribution de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire indique que l'association LUMIERES D'ETE sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation de son festival prévu à l'été 2024 comprenant différentes manifestations artistiques et culturelles dans le cœur de ville de Murat.

Monsieur le Maire propose l'attribution d'une subvention de 2 000.00 € pour l'année 2024.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/01/2024 015-200071702-20240118-DE_2024_008-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000.00 € à l'association LUMIERES D'ETE ;

DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 65 du budget principal 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr



RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/01/2024 015-200071702-20240118-DE_2024_008-DE